

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 21/09/2021 (20h30)



Nombre de Conseillers En exercice : 15 - **Présents** : 12 - **Votants** : 12 - **Pour** : 12 **Contre** : 0 **Nul** : 0

Date de Convocation : 14/09/2021

Date d’Affichage : 25/09/2021

L’an deux mille vingt et un , le vingt-et-un septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Etaient présents : Mme DUCHEMIN F., M MILLET C., M CORNU J , , Mme MAREAU M., , Mme GUICHART A, Mme GARDRAT M, Mme FAVRIS M. M HUILLERY M, M. CHENEL A. M. FAVRE Loïc, Mme AMIARD G , M. COTTEREAU F,

Absents : Mme POUSSIER S. ,M. BIZEUL T, Mme TRAVERS B excusés.

Mr CORNU Jordan a été élu **secrétaire**.

Procès-verbal de la réunion du 06/07/2021.

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06/07/2021.

DL2021-36CM - Services d’eau et d’assainissement : Rapport annuel sur prix et qualité des Services de l’exercice 2020. Tarifs 2022.

Madame le Maire commente le rapport, dont un exemplaire a été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement assurés par la Commune de CHANTRIGNE pour l’exercice 2020.

Elle rappelle les tarifs appliqués en 2021 et invite les membres présents à délibérer sur les tarifs pour l’année 2022. Elle rappelle également l’arrêté ministériel du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d’eau ou d’assainissement non proportionnelle au volume d’eau consommé (abonnement forfait).

Après délibération, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le rapport de l’exercice 2020 qui lui a été présenté
- DECIDE de modifier les tarifs de l’eau et de l’assainissement pour l’année 2022.

(Voir tableau ci-joint)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

A Chantrigné, le 22/09/2021
Le Maire,
Françoise DUCHEMIN

Services EAU et ASSAINISSEMENT

TARIFS 2022

DESIGNATION	EAU					Variation 2021-2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
Abonnement semestriel (payable d'avance)	51.5	52	52.50	52.50	53	0.9 5%
Le m3 (De 0 à 50 m3) par semestre	1.06	1.07	1.08	1.08	1.09	0.92 %
Le m3 (Au-delà de 50 m3) par semestre	0.82	0.83	0.84	0.84	0.85	1.19 %
Forfait par personne et par semestre (foyer non raccordé au réseau d'eau)	-	-	-	-	-	-
Taxe départementale (le m3)	0.2802	0.2925	0.2975	0.2903		-
Lutte contre la pollution (le m3) agence de l'eau	0.30	0.30	0.30	0.30		-

DESIGNATION	ASSAINISSEMENT					Variation 2021-2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
Abonnement semestriel (payable d'avance)	33.7	33.7	34	34	34.5	1.47 %
Le m3 (De 0 à 50 m3) par semestre	0.68	0.68	0.69	0.69	0.70	1.44 %
Le m3 (Au-delà de 50 m3) par semestre	0.52	0.52	0.53	0.53	0.54	1.88 %
Forfait par personne et par semestre (foyer non raccordé au réseau d'eau)	10.4	10.4	10.5	10.5	10.6	0.95 %
Modernisation des réseaux (le m3) agence de l'eau	0.18	0.15	0.15	0.15		-

Objet : DL2021-37CM – Autorisation règlement heures complémentaires

Après avoir fait le bilan des heures réalisées par l'agent à temps incomplet des services scolaires pour septembre 2021.

Considérant que des heures complémentaires ont été réalisées pour des besoins exceptionnels (travaux exceptionnels, besoins ponctuels pour les écoles : sorties, voyages ...),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Mme le Maire à mandater les heures complémentaires accomplies pendant l'année scolaire 2021/2022 au profit de :

- Mme Laëtitia THOMMERET : sur état heures réelles.

DL2021-38CM – Tableau des emplois et effectifs

Le Maire, rappelle au conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique paritaire

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 25 septembre 2018,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF de la commune de Chantrigné au 01 octobre 2021									
EMPLOIS						EFFECTIFS			
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de temps de travail
19/06/1991	Agent de service	33h	tech	C	adjoint technique	Adjoint technique	non tit	activité	temps non complet
03/11/2020	Ouvrier d'entretien espaces verts, voirie et travaux divers.	35 h	tech	C	Adjoint technique ppal de 2ème classe	Adjoint technique ppal de 2ème classe	tit	activité	100%
17/07/2013	Adjoint technique, ent. batiments publics, cantine, service eau	35h	tech	C	Adjoint technique ppal de 1ère classe	Adjoint technique ppal de 1ère classe	tit	activité	100%
04/05/2021	Adjoint technique	31.5	tech	C	adjoint technique	Adjoint technique	non tit	activité	temps non complet
11/09/2017	Secrétaire de mairie	35h	adm	C	grade d'adjoint admin principal de 2ème cl, adjt admin ppal de 1ère cl, rédacteur, rédacteur ppal de 2ème cl, rédacteur ppal de 1ère cl.	Adj admin ppal de 2e classe	tit	activité	100%
05/07/2018	Adjoint technique	32.5h	tech	C	grade d'adjoint technique, adjt technique ppal de 2 ^{ème} cl, adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl.	Adjoint technique ppal de 2ème classe	tit	activité	temps non complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01 octobre 2021,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la commune de Chantrigné chapitre 012.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Objet : DL2021-39CM - Répartition de l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe sur les différents services à compter du 01.10.2021

Vu la délibération du 14 janvier 2003 et du 08 novembre 2011,

Sur proposition de Mme le Maire,

Après étude des différentes fonctions assurées auprès de chacun des services communaux (Service Général, Cantine, Eau, Assainissement) par l'agent des services techniques,

Le Conseil Municipal, après délibération,

FIXE ainsi qu'il la répartition du temps de travail hebdomadaire de l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, sur la base de 35 heures, entre les différents services et ce à compter du 1^{er} octobre 2021, notamment pour les services généraux et eau :

Commune Service Général : 7 h

Cantine : 14 h

Service Eau : 13h

Service Assainissement : 1 h

Chaque service effectuera le remboursement des salaires et charges lui incombant à la commune Service Général, employeur, suivant l'état annuel qui sera établi.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

DL2021-40CM - Location Salle de Loisirs et remboursements divers - Tarifs applicables en 2022.

Après examen du bilan de fonctionnement de la Salle en 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les tarifs de location de la Salle des Loisirs pour l'année 2022 (voir tableaux ci-joints). Les arrhes de réservation ne sont demandées que pour les particuliers (non concernés associations locales, administrations et traiteur de Chantrigné). En cas d'annulation du contrat de location, les arrhes ne pourront être restitués qu'en cas de motif grave (maladie, décès). Il est rappelé que des heures complémentaires seront facturées aux locataires en cas de non-respect des conditions d'entretien prévues par le règlement.

A chaque réservation de la salle de loisirs, une attestation de responsabilité civile sera demandée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

TARIFS LOCATION SALLE DE LOISIRS 2022

TARIFS pour HABITANTS

	de CHANTRIGNÉ		HORS COMMUNE	
	1 journée	2 JOURS	1 journée	2 JOURS
Grande salle avec cuisine (traiteur/plat chaud)	210	295	330	435
Grande salle (buffet froid)	185	255	280	370
Petite salle avec cuisine (traiteur)	150	205	225	315
Petite salle (buffet froid)	135	200	235	300

Grande salle				
Vin d'honneur	90		145	
Réunion (sans entrée payante)	Gratuite pour les associations de Chantrigné		130	
Association locale	Gratuité 1 fois/an si "action solidaire"			
Association locale	95	140		
Association bocage mayennais (CHANTRIGNE inclus)			195	255
Association extérieure			205	265

Petite salle (sans scène)				
Réunion (sans entrée payante)	Gratuite pour les associations de Chantrigné		100	
Association locale	70	115		
Association cantonale (CHANTRIGNE inclus)			125	185
Association extérieure (sans repas)			205	265

Relevé d'électricité	Avant/après état des lieux		
forfait ménage, si ménage insuffisant	30€/heure		
Forfait finition ménage	80 € supplémentaire		
Arrhes de réservation	90 €	140 €	
Location sono	50 €		
Vaisselle caissée	suivant grille tarifaire		
Dégâts	Facturés suivant le montant des réparations		

DL2021-41CM - Mise en lumière de l'église – Territoire d'énergie

Mme le Maire donne connaissance du devis, en vue de la réalisation de la mise en lumière de l'Eglise.

Mme le Maire rappelle que la commune adhère au syndicat « Territoire d'énergie » de la Mayenne (TE53).

Le Conseil Municipal, après délibération,

Au vu des propositions,

DECIDE de retenir Territoire d'énergie pour la réalisation des travaux de mise en lumière de l'Eglise,

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis à intervenir avec Territoire d'énergie pour un montant global hors taxes de 39 518.03 € ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

DL2021-42CM - Validation du dossier de consultation des entreprises, Renouvellement du réseau d'eau potable.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avancement du projet de renouvellement du réseau d'eau potable–secteur de la Martinière, la Chevrie et la Heudelière.

Elle présente le dossier de consultation des entreprises établi par M :EAU CONSEIL.

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré :

Vu le projet,

Vu l'enveloppe prévisionnelle,

Décide l'exécution des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable.

Accepte le montant prévisionnel des travaux et l'inscription au budget des crédits correspondants,

Valide le dossier de consultation des entreprises présenté,

Décide de retenir la procédure adaptée pour la passation du marché,

Charge Mme le Maire de lancer la consultation des entreprises,

Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant,

Accepte le forfait de rémunération de maîtrise d'œuvre du cabinet M :EAU CONSEIL,

Donne pouvoir à Mme le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

Remplacement secrétaire de mairie

La commune recherche une remplaçante de janvier à mai 2022 à temps complet pendant le congé maternité de Mme Amandine LEROY.

Représentantes du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Marion Gardrat, Manuela Favris et Martine Mareau représentent le conseil municipal des jeunes.

Création d'une commission « menus cantine »

Martine Mareau présente le compte-rendu de la rencontre du 15 septembre sur la question de la restauration collective, organisée dans le cadre de du Projet Alimentaire Territorial de Haute Mayenne.

- La présentation des mesures de la loi EGALIM : Pour l'approvisionnement : 50% de produits durables et sous signes de qualité, dont 20% en bio à compter de janvier 2022.

Martine Mareau propose de réaliser un groupe de travail pour les menus de la cantine. Gaëlle Amiard, Annick Guichart souhaitent y participer.

Subvention Ecole « séjour à Torcé »

La commune a accordé une subvention de 34€ par élève pour le séjour qui se déroulera du 5 au 8 octobre à Torcé (Mayenne). Le séjour concerne les maternelles, CP et CE1.

Demande de subvention

Mme Brunet et M. Derouault demande une participation pour l'achat d'une chaise adaptée à Louise Derouault actuellement scolarisée en Grande Section à Chantrigné. En effet, pour l'apprentissage du CP, Louise a besoin d'une chaise (essayé par l'ergothérapeute). Mme le maire et le conseil municipal souhaite rencontrer les parents pour échanger sur les différents prestataires.

Aire de jeux

Les jeux situés près du terrain de football vont être enlevés courant octobre. Nous avons reçu deux demandes pour récupérer les jeux. Il est encore possible de se renseigner auprès de la mairie.

Vestiaires/club house

La levée de réserves a eu lieu le 02 août. Les joueurs et joueuses de football peuvent utilisés les vestiaires.

En ce qui concerne le club house, l'entreprise BREL (isolations) doit intervenir avant le 06 octobre pour quelques imperfections.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 04 novembre 2021 à 20h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Affiché le : 29/09/2021

Le secrétaire,

Le Maire,